

**Intervention de S.E.M. Jude Hervey DAY, Ministre du Commerce et de  
l'Industrie d'Haïti à la Dixième Session de la Conférence ministérielle de  
l'OMC**

**Nairobi, le 17 décembre 2015**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Cette 10<sup>ème</sup> session de la Conférence Ministérielle de l'OMC revêt une importance particulière du fait qu'elle se tient pour la première fois en terre africaine. Au nom du Gouvernement haïtien, ma Délégation se réjouit d'y participer et profite pour remercier le Gouvernement et le Peuple kenyans pour leur accueil et leur hospitalité. Qu'il me soit permis de remercier également le Secrétariat de l'OMC et notamment le Directeur général, Monsieur Roberto Azevêdo, pour les efforts consentis dans la préparation d'un tel évènement.

Monsieur le Président,

Ma Délégation reconnaît que le commerce peut jouer le rôle de catalyseur du développement et de la réduction de la pauvreté. Pour cela, il nous faut un Système commercial multilatéral solide, fondé sur des règles équitables qui permettent de conclure le Cycle de Doha et surtout, d'honorer les promesses de développement en faveur des pays en développement, particulièrement des PMA.

Vingt (20) ans depuis la création de l'OMC et quatorze (14) ans depuis le lancement du Cycle de Doha, ma délégation constate que le consensus et la volonté politique pour conclure ledit cycle de négociations se font encore attendre. Toutefois, notre organisation se révèle d'une grande importance en tant que forum de négociations et de règlement de différends, entre autres. Ainsi, Haïti renouvelle son attachement au Système Commercial Multilatéral.

Monsieur le Président,

Cette CM10 qui se tient en Afrique pour la première fois doit être porteuse de résultats en matière de développement. À cet effet, la Délégation haïtienne encourage tous les Membres à supporter les projets de décisions des PMA, du Groupe des ACP et du Groupe des 90.

La dérogation pour les services et fournisseurs de services en provenance des PMA, ne saurait atteindre ses objectifs si la CM10 n'adopte pas de décision concrète relative sa mise en œuvre. Dans le cas d'Haïti, les services comptent pour plus de 50% du PIB, donc un secteur vital pour l'économie du pays. Aussi, Haïti espère que ses services et fournisseurs de services ainsi que ceux des autres PMA pourront effectivement bénéficier d'un traitement préférentiel sur les marchés des Membres développés et ceux en développement en mesure de le faire.

Monsieur le Président,

Haïti comme tous les autres PMA bénéficie d'accès préférentiel sur des marchés de Membres développés et de certains Membres en développement. Toutefois, le pays se heurte à des règles d'origine complexes rendant difficile sa capacité à tirer pleinement profit de ces préférences. Ainsi, ma délégation exhorte les Membres en question à rendre plus simples et plus flexibles leurs règles d'origine relatives aux importations en provenance des PMA.

Concernant l'Agriculture, la délégation haïtienne croit fermement qu'il est important d'adopter des disciplines contraignantes visant à éliminer de manière ordonnée toutes les formes de subventions créant des effets de distorsion dans les échanges au niveau du secteur. Haïti supporte l'adoption d'une décision relative au Mécanisme de sauvegarde spéciale.

En ce qui concerne les Pêcheries, cette filière joue, entre autres, un rôle capital dans la lutte contre la pauvreté, assurant la sécurité

alimentaire pour Haïti et pour beaucoup d'autres Membres en développement. A cet effet, la Délégation haïtienne exhorte la CM10 à adopter des disciplines contraignantes en matière de subventions et de transparence afin de réguler cette activité, sans toutefois dénier aux Membres qui ont en besoin la possibilité de pouvoir bénéficier de flexibilités appropriées.

Monsieur le Président,

Les résultats concrets en matière de développement sont, sans aucun doute, les plus attendus de cette CM10. Ainsi, le Cycle de Doha étant un Cycle de développement, la Délégation haïtienne espère des résultats significatifs sur les Propositions en rapport au Traitement spécial et différencié présentées par le Groupe des 90. Cela constituerait un signal fort et démontrerait que les décisions de notre prestigieuse Organisation sont en cohérence avec l'adoption des Objectifs de Développement Durable et, qu'elle est en mesure de

répondre aux besoins de ses Membres les plus vulnérables, notamment les PMA.

Monsieur le Président,

La délégation haïtienne exhorte les Membres à poursuivre leurs travaux Post-Nairobi sur tous les sujets restants du Cycle de Doha. Pour cela, Haïti comme les autres PMA aura besoin davantage d'assistance de l'OMC afin de participer pleinement aux négociations et en même temps, pour renforcer ses infrastructures en vue de l'augmentation de ses capacités. Je saisis l'occasion pour féliciter les donateurs ayant promis de contribuer au financement de la seconde phase du Cadre Intégré Renforcé.

Haïti, Monsieur le Président, lance un appel en vue du maintien des flexibilités en faveur des PMA dans les Décisions et Déclarations depuis le lancement du Cycle de Doha. Et, elle n'est pas favorable à l'introduction de nouveaux sujets dans les négociations en cours.

A cette tribune, je félicite le Libéria de son accession à notre organisation en attendant d'y accueillir, sous peu, l'Afghanistan.

Je conclurai, Monsieur le Président, en réitérant que la République d'Haïti souscrit aux déclarations faites au nom de la CARICOM, du Groupe des PMA et celui des ACP.

Je remercie cette distinguée assemblée pour sa meilleure attention